



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Philosophie

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admission
- 2) Attendus de l'épreuve
- 3) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du concours du Capes de philosophie BAC +3 sont déterminées dans [l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPES de philosophie BAC + 3
Sujet 0 / Première épreuve d'admission

SUJET 0 n°1

Vous choisirez, pour votre exposé, l'un des deux textes suivants :

Aristote, *Physique*, II, 3, trad. P. Pellegrin

Mais une fois que ces distinctions ont été faites¹, il faut examiner les causes, quelles elles sont et quel est leur nombre. En effet, puisque c'est en vue de connaître qu'est menée la présente étude, mais que nous ne pensons pas connaître chaque chose avant que nous n'ayons d'abord saisi le pourquoi de chacune (ce qui revient à en saisir la cause première), il est évident que c'est aussi ce que nous devons faire pour la génération et la corruption, et tout changement naturel, afin que, connaissant leurs principes, nous tentions d'y ramener chacune des choses que nous cherchons.

D'une manière donc, on appelle cause la réalité inhérente à une chose dont cette chose est faite, par exemple l'airain de la statue, l'argent de la coupe et leurs genres. D'une autre manière, c'est la forme et le modèle, c'est-à-dire la formule de l'être essentiel et les genres de celle-ci (par exemple, pour l'octave c'est le rapport de deux à un, et d'une manière générale le nombre), ainsi que les parties qui sont dans cette formule.

De plus, on appelle cause le principe premier d'où part le changement ou la mise en repos, par exemple celui qui a délibéré est cause responsable d'une décision, le père celle de l'enfant, et d'une manière générale ce qui fait de ce qui est fait et ce qui change de ce qui est changé.

De plus, on parle de cause comme du but, c'est-à-dire du ce en vue de quoi, par exemple du fait de se promener, la cause est la santé; pourquoi, en effet, se promène-t-il ? nous répondons : « pour être en bonne santé », et ayant ainsi parlé, nous pensons avoir indiqué la cause. De même pour toutes les choses qui, alors que quelque chose d'autre est le moteur, sont intermédiaires avant le but, par exemple pour la santé l'amaigrissement, la purgation, les remèdes ou les instruments ; ces choses, en effet, sont toutes en vue du but, mais diffèrent les uns des autres en ce que ceux-là sont des opérations et ceux-ci des instruments.

Emile Durkheim, *Sociologie et philosophie*, ch.1 « Représentations individuelles et représentations collectives », V

Si l'on peut dire, à certains égards, que les représentations collectives sont extérieures aux consciences individuelles, c'est qu'elles ne dérivent pas des individus pris isolément, mais de leur concours ; ce qui est bien différent. Sans doute dans l'élaboration du résultat commun, chacun apporte sa quote part; mais les sentiments privés ne deviennent sociaux qu'en se combinant sous l'action des forces *sui generis* que développe l'association ; par suite de ces combinaisons et des altérations mutuelles qui en résultent, *ils deviennent autre chose*. Une synthèse chimique se produit qui concentre, unifie les éléments synthétisés et, par cela même, les transforme. Puisque cette synthèse est l'œuvre du tout, c'est le tout qu'elle a pour théâtre. La résultante qui s'en dégage déborde donc chaque esprit individuel, comme le tout déborde la partie. Elle est dans l'ensemble, de même qu'elle est par l'ensemble. Voilà en quel sens elle est extérieure aux particuliers. Sans doute, chacun en contient quelque chose ; mais elle n'est entière chez aucun. Pour savoir ce qu'elle est vraiment, c'est l'agrégat dans sa totalité qu'il faut prendre en considération. C'est lui qui pense, qui sent, qui veut, quoiqu'il ne puisse vouloir, sentir ou agir que par l'intermédiaire de consciences particulières. Voilà aussi comment le phénomène social ne dépend pas de la nature personnelle des individus. C'est que, dans la fusion d'où il résulte, tous les caractères individuels, étant divergents par définition, se neutralisent et s'effacent mutuellement. Seules les propriétés les plus générales de la nature humaine surnagent ; et, précisément à cause de leur extrême généralité, elles ne sauraient rendre compte des formes très spéciales et très complexes qui caractérisent les faits collectifs. Ce n'est pas qu'elles ne soient pour rien dans le résultat ; mais elles n'en sont que les conditions médiates et lointaines. Il ne se produirait pas si elles l'excluaient ; mais ce n'est pas elles qui le déterminent.

¹ Concernant la tâche du physicien.

SUJET 0 n°2

Vous choisirez, pour votre exposé, l'un des deux textes suivants :

Platon, *Ménon*, 77b-78a, trad. M. Canto-Sperber

Socrate : Ne crois-tu pas, excellent homme, que tous les hommes désirent le bien ?

Ménon : Non, je ne le crois pas.

Socrate : Il y a donc des hommes qui désirent le mal !

Ménon : Oui.

Socrate : En concevant ce mal comme un bien, est-ce ce que tu veux dire ? ou bien le désirent-ils quand même, tout en sachant que c'est un mal ?

Ménon : Les deux cas existent, je crois.

Socrate : Parce que toi, Ménon, tu crois qu'on peut, tout en sachant que le mal est le mal, le désirer quand même ?

Ménon : Tout à fait.

Socrate : Que veux-tu dire ? Que désire-t-on : que le mal arrive à soi-même ?

Ménon : Qu'il arrive ! Evidemment !

Socrate : En considérant que ce mal est bénéfique, à celui auquel il arrive ? ou bien tout en sachant qu'il fera du tort à l'homme chez qui il advient ?

Ménon : Certains considèrent que le mal est bénéfique, mais d'autres savent aussi que le mal fait du tort.

Socrate : Et toi alors, crois-tu qu'ils sachent que le mal est mal quand ils le considèrent comme bénéfique ?

Ménon : Non, certainement pas ! Ce n'est pas ce que je crois !

Socrate : En ce cas, n'est-il pas aussi évident que ces gens-là ne désirent pas le mal, puisqu'ils ignorent ce qu'il est, mais qu'ils désirent ce qu'ils croyaient être le bien, même si en fait ce bien est mal ? De sorte que, s'ils ignorent le mal et le prennent vraiment pour un bien, il est évident que c'est le bien qu'ils désirent, n'est-ce pas ?

Ménon : Pour ces gens-là, oui, il est possible que ce soit vrai.

Socrate : Mais alors, les hommes qui désirent le mal, comme tu le prétends, tout en sachant que le mal nuit à celui auquel il arrive, ils doivent bien savoir que ce mal leur nuira ?

Ménon : C'est nécessaire.

Socrate : Mais ces hommes-là ne croient-ils pas que, si une chose leur fait du tort, une telle chose, dans la mesure où elle leur nuit, les rend misérables ?

Ménon : Là aussi, c'est nécessaire.

Socrate : Mais en les rendant misérables, ne fait-elle pas d'eux des êtres malheureux ?

Ménon : Oui, je pense.

Socrate : Y a-t-il donc un homme qui veuille être misérable et malheureux ?

Ménon : Il ne me semble pas, Socrate.

Socrate : Il n'y a donc personne, Ménon, qui veuille le mal, à moins de vouloir être comme cela. En effet, être misérable, qu'est-ce que c'est, sinon désirer le mal et l'obtenir ?

Ménon : Il est possible que tu dises vrai, Socrate, et que personne ne veuille le mal.

Spinoza, *Traité théologico-politique*, ch. XVI, trad. Ch. Appuhn

Par droit et institution de la nature, je n'entends autre chose que les règles de la nature de chaque individu, règles suivant lesquelles nous concevons chaque être comme déterminé à exister et à se comporter d'une certaine manière. Par exemple les poissons sont déterminés par la nature à nager, les grands poissons à manger les petits ; par suite les poissons jouissent de l'eau, et les grands mangent les petits, en vertu d'un droit naturel souverain. Il est certain en effet que la nature considérée absolument a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir, c'est-à-dire que le droit de la nature s'étend aussi loin que s'étend sa puissance ; car la puissance de la nature est la puissance même de Dieu qui a sur toutes choses un droit souverain. Mais la puissance universelle de la nature entière n'étant rien en dehors de la puissance de tous les individus pris ensemble, il suit de là que chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir, autrement dit que le droit de chacun s'étend jusqu'où s'étend la puissance déterminée qui lui appartient. Et la loi suprême de la nature étant

que chaque chose s'efforce de persévéérer dans son état, autant qu'il est en elle, et cela sans tenir aucun compte d'aucune autre chose, mais seulement d'elle-même, il suit que chaque individu a un droit souverain de persévéérer dans son état, c'est-à-dire (comme je l'ai dit) d'exister et de se comporter comme il est naturellement déterminé à le faire. Nous ne reconnaissons ici nulle différence entre les hommes et les autres individus de la nature, non plus qu'entre les hommes doués de raison et les autres qui ignorent la vraie raison ; entre les imbéciles, les déments et les gens sains d'esprit. Tout ce que fait une chose agissant suivant les lois de la nature, en effet, elle le fait d'un droit souverain, puisqu'elle agit comme elle y est déterminée par la nature et ne peut agir autrement.

CAPES de philosophie BAC + 3

Les attendus de la première épreuve d'admission

Voir *infra* annexe de l'arrêté du 17 avril 2025.

CAPES de philosophie BAC + 3

Réglementation de la première épreuve d'admission

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

Deux textes tirés d'œuvres d'auteurs du programme de philosophie sont proposés au choix du candidat, qui retient l'un d'entre eux.

L'épreuve consiste en un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury. Le candidat propose dans son exposé une réflexion organisée présentant les principales dimensions philosophiques du texte choisi, adossée en particulier aux notions, repères ou perspectives issus du programme, qu'il juge pertinents. L'échange avec le jury permet au candidat de préciser et de développer l'approche qu'il a proposée, et d'élargir et d'approfondir sa réflexion, en mobilisant le cas échéant d'autres éléments du programme. L'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à s'exprimer clairement à l'oral, à organiser son raisonnement philosophique, à argumenter et à dialoguer avec le jury.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes.

Durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt-cinq minutes, échanges avec le jury : trente-cinq minutes).

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.